Demande carte de résident

Par Kephrenh

Bonjour,

Je suis actuellement en possession d'une carte de séjour VPF obtenue après un pacs. J'avais effectué une première demande qui a été refusée en raison de ressources insuffisantes.

Je suis actuellement en formation financée par Pôle Emploi et je travaille à temps partiel. Les deux me permettent de gagner le SMIC.

Mon pacs a été rompu il y a quelques temps. Pensez-vous que je puisse obtenir la carte de résident si j'en fais la demande?

Cordialement.